

LE PIAN-MÉDOC

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
1		1	2	3	4	5	5				1	2	9				1	2	14	1	2	3	4	5	6						
2	6	7	8	9	10	11	12	6	3	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9	15	7	8	9	10	11	12	13
3	13	14	15	16	17	18	19	7	10	11	12	13	14	15	16	11	10	11	12	13	14	15	16	16	14	15	16	17	18	19	20
4	20	21	22	23	24	25	26	8	17	18	19	20	21	22	23	12	17	18	19	20	21	22	23	17	21	22	23	24	25	26	27
5	27	28	29	30	31	9	24	25	26	27	28	13	24	25	26	27	28	29	30	18	28	29	30								
															14	31															

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
18			1	2	3	4	22				1	27	1	2	3	4	5	6	31			1	2	3							
19	5	6	7	8	9	10	11	23	2	3	4	5	6	7	8	28	7	8	9	10	11	12	13	32	4	5	6	7	8	9	10
20	12	13	14	15	16	17	18	24	9	10	11	12	13	14	15	29	14	15	16	17	18	19	20	33	11	12	13	14	15	16	17
21	19	20	21	22	23	24	25	25	16	17	18	19	20	21	22	30	21	22	23	24	25	26	27	34	18	19	20	21	22	23	24
22	26	27	28	29	30	31	26	23	24	25	26	27	28	29	31	28	29	30	31	35	25	26	27	28	29	30	31				
							27	30																							

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
36	1	2	3	4	5	6	7	40		1	2	3	4	5	44				1	2	49	1	2	3	4	5	6	7			
37	8	9	10	11	12	13	14	41	6	7	8	9	10	11	12	45	3	4	5	6	7	8	9	50	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21	42	13	14	15	16	17	18	19	46	10	11	12	13	14	15	16	51	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28	43	20	21	22	23	24	25	26	47	17	18	19	20	21	22	23	52	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30	44	27	28	29	30	31	48	24	25	26	27	28	29	30	53	29	30	31											

- Collecte tri semaine paire
- Collecte tri semaine impaire

Pensez à SORTIR vos bacs la VEILLE au soir ! Rentrez-les APRÈS la collecte.*

Collecte tous **LES JEUDIS**
Collecte le jeudi tous **LES 15 JOURS**
selon secteur semaines paires ou impaires (cf. verso du calendrier)

DÉCALÉE D'UN JOUR après un **JOUR FÉRIÉ**
***PÉRIODE ESTIVALE** : selon les conditions climatiques, les collectes de l'après-midi sont susceptibles d'être décalées le matin sans avertissement, pensez à sortir vos bacs la veille au soir !

EMBALLAGES ET PAPIERS



» Tous les emballages en plastique : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films plastiques, sachets, sacs, tubes, sur-emballages...



» Tous les emballages en métal : conserves, canettes, bombes aérosols, barquettes, capsules de café ou thé, blisters de médicaments, petits contenants...



» Tous les papiers (SAUF essuie-tout, mouchoirs et papier peint).
» Tous les cartons, cartonnettes et briques alimentaires.

en vrac
bien vidés
non lavés
non imbriqués

Gagnez de la place en aplatissant vos bouteilles et briques alimentaires

Attention !

- Les gros cartons bruns vont à la déchèterie, ils sont interdits dans les bacs de tri.
- Les sacs jaunes ne doivent plus être utilisés.

DÉCHETS COMPOSTABLES



DÉCHETS NON RECYCLABLES

» Tous les déchets qui ne sont pas des emballages recyclables : vaisselle cassée, déchets sales (mouchoirs, lingettes, couches), petits objets en plastique, ...

SAC DE 80 L MAX.
ordures ménagères

à déposer en sacs fermés

LE PIAN-MÉDOC

COLLECTE DU TRI SECTEUR SEMAINES PAIRES

- » Allée Brémontier
- » Allée Balzac
- » Allée des Bords de Jalles
- » Allée des Bruyères
- » Allée des Chevreuils
- » Allée des Ecureuils
- » Allée des Palombes
- » Allée Montesquieu
- » Allée Saint-Seurin
- » Chemin Cazeau Biel
- » Chemin Bolonat
- » Chemin Bourguignon
- » Chemin de Canada
- » Chemin de Chopinot
- » Chemin de la Boëtie
- » Chemin de la Lande
- » Chemin de la Palanquette
- » Chemin de la Prade du Boucheau
- » Chemin de Lamourous
- » Chemin de l'Eau
(Jusqu'au n°468 et n°523)
- » Chemin de Malleret
- » Chemin de Morian
- » Chemin des Aubépines
- » Chemin des Bouvreuils
- » Chemin des Chardonnerets
- » Chemin des Eglantiers
- » Chemin des Mésanges
- » Chemin Palus
- » Chemin des Pinsons
- » Chemin des Rossignols
- » Chemin des Rouges Gorges
- » Chemin des Vignes
- » Chemin du Bois d'Aubigny
- » Chemin du Camp
- » Chemin du Dragon
- » Chemin du Petit Poujeau
(à partir du n°464 et n°497)
- » Chemin Duthil
- » Chemin Gossemin
- » Chemin le Balesta
- » Chemin Pichevin
- » Impasse Bertranot
- » Impasse Bidouet
- » Impasse des Hibiscus
- » Impasse du Petit Feydiou
- » Impasse Gardian
- » Impasse l'Aygue Milliade
- » Lotissement des Chênes
- » Lotissement la Lande de Garlyon
- » Lotissement le Verger
- » Lotissement les Ajoncs
- » Lotissement les Clairières
- » Route de Pauillac
- » Rue Châteaubriand
- » Rue de la Fontaine
- » Rue de l'Usine
- » Rue Diderot
- » Rue Frédéric Mistral
- » Rue Jean Giono
- » Rue Jean Giraudoux
- » Rue Jean-Jacques Rousseau
- » Rue Michel de Montaigne
- » Rue Michelet
- » Rue Pasteur
- » Rue Rosa Bonheur
- » Rue Victor Hugo
- » Rue Voltaire

COLLECTE DU TRI SECTEUR SEMAINES IMPAIRES

- » Allée de Geneste
- » Allée de Pétrucail
- » Allée de Sénéjac
- » Allée des Châtaigniers
- » Allée des Fougères
- » Allée des Giroles
- » Allée des Pins
- » Allée des Vergnes
- » Allée du Médoc
- » Allée Grammont
- » Beaulieu
- » Chemin d'Ardouin
- » Chemin de Bernet
- » Chemin de Blanquefort
- » Chemin de Boutuge
- » Chemin Chabanaud
- » Chemin de Courmateau
- » Chemin de la Font Martin
- » Chemin de la Parge
- » Chemin de la Tite
- » Chemin de l'Eau
(à partir du n°925 et n°984)
- » Chemin Lestage
- » Chemin de Maupan
- » Chemin de Renaurey
- » Chemin de Ségonne
- » Chemin de Tégula
- » Chemin de Trétinot
- » Chemin des Peyreyres
- » Chemin du Luget
- » Chemin du Pas de Lartigue
- » Chemin du Petit Poujeau
(Jusqu'au n°401 et n°414)
- » Chemin du Sable
- » Chemin Molinier
- » Impasse Auquin
- » Impasse des Chèvrefeuilles
- » Impasse des Pourreys
- » Impasse du Château
- » Impasse du Garlic
- » Impasse du Pontet-ouest
- » Impasse Léo Valentin
- » Impasse Maison Neuve
- » Impasse Matalin
- » Impasse Molinier
- » Le Bois du Luget
- » Lotissement Bois du Luget
- » Lotissement des Genêts
- » Lotissement Domaine de Lartigue
- » Lotissement la Prairie
- » Lotissement le Lac
- » Lotissement les Arums
- » Lotissement les Fougères
- » Lotissement les Touleyres
- » Lotissement Marlène
- » Route d'Arsac
- » Route de Soulac
- » Rue Alain Colas
- » Rue Albert Camus
- » Rue Alfred de Musset
- » Rue Charles Gounod
- » Rue Claude Debussy
- » Rue des Acacias
- » Rue du Pontet
- » Rue Francois Mauriac
- » Rue Georges Bizet
- » Rue Hector Berlioz
- » Rue Jean Elysée Delaube
- » Rue Jean-Philippe Rameau
- » Rue Lionel Terray
- » Rue Maurice Ravel
- » Square des Bolets
- » Square des Chanterelles
- » Square des Coulemelles
- » Square des Morilles
- » Zone Artisanale du Luget

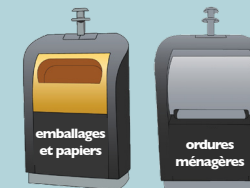
UN DOUTE, UNE QUESTION, UNE ENVIE D'EN SAVOIR PLUS :

Rubrique → "Gestion des déchets" sur www.cc-medoc-estuaire.fr

Téléphone : 05 18 06 10 34 / mail : decheterie@medoc-estuaire.fr



BORNES ENTERRÉES



» Rue Pasteur
(parking de l'école)

BORNES À VERRE



- » bien vidés
- » non lavés
- » sans bouchons ni couvercles



» Tous les emballages en verre :
bouteilles, pots, bocaux et flacons ...



- » Rue de la Fontaine (Feydiou)
- » Allée de Pétrucail (Les Airials)
- » Rue Pasteur (parking de l'école)
- » Allée de Sénéjac

BORNES À TEXTILE



En sacs
fermés



» 463 Rue Pasteur (parking de la boulangerie)

DÉCHÈTERIES > les déchets exceptionnels et/ou volumineux

Déchèterie d'Arsac (particuliers et professionnels)
Avenue de Lesclause - 33460 Arsac

Déchèterie de Cussac (particuliers uniquement)
Route de Saint Laurent - 33460 Cussac-Fort-Médoc

Horaires : www.cc-medoc-estuaire.fr

⚠ Horaires adaptés l'été

Carte
d'accès
obligatoire